

Décret

Générale

modern

# Décret n° 88-097/PRE/MCTT approuvant et rendant exécutoire le budget primitif 1989 de l'Office national du Tourisme et de l'Artisanat.

n° 88-097/PRE/MCTT

Ministère	Date de publication
Ministère du commerce, des transports et du tourisme	30 novembre 1988
Numéro JO	Date du numéro
n° 23 du 15/12/1988	15 décembre 1988

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** les lois constitutionnelles nos LR/77-001 et LR/77-002 en date du 27 juin 1977

**VU** l'ordonnance n°LR/77-008 du 30 juin 1977

**VU** le décret n°87-098/PRE du 23 novembre 1987 portant nomination des membres du gouvernement de la République de Djibouti

**VU** la loi n°192/AN/86 1re L du 3 février 1986 portant création de l'Office national de Tourisme et de l'Artisanat

**VU** le décret n°86-050/PR/MCTT du 3 juin 1986 portant organisation de l'Office national du Tourisme et de l'Artisanat

**VU** le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'Office national du Tourisme et de l'Artisanat en date du 25 septembre 1988

**VU** la délibération n°2/ONTA/88 du conseil d'administration de l'Office national du Tourisme et de l'Artisanat portant approbation du projet de budget primitif 1988

SUR proposition du ministre du Commerce, des Transports et du Tourisme.

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 novembre 1988.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le budget primitif de l'exercice 1989 de l'Office national du Tourisme et de l'Artisanat s'élevant à

- pour la section ordinaire : en recettes et en dépenses, à la somme de .....124 100 000 FD – pour la section extraordinaire : en recettes et en dépenses, à la somme de .....21 050 000 FD Participation de la section ordinaire à la section ex-

traordinaire .....-12 550 000 FD – soit un budget total de  
.....132 600 000 FD Cent  
trente-deux millions six cent mille FD. Article deux : Le présent décret sera enregistré, publié et exécuté partout où  
besoin sera.

---

*Par le Président de la République chef du gouvernement*

**HASSAN GOULED APTIDON**